

DEL2026\_03\_037

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 35  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars, à 10 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Gymnase Colette Besson, sous la présidence de M. Gérard GINAC - à la suite de la convocation adressée le **16 MARS 2026**

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé Solonirina VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

M. Antoine JOUSSET a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Sur proposition de Gérard GINAC, doyen d'âge.**

Suite à l'élection du Conseil Municipal par les électeurs de la commune, les Conseillers Municipaux nouvellement installés doivent procéder à l'élection du Maire.

L'élection se fait via à un scrutin uninominal secret à la majorité absolue des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2122-1 à L. 2122-17

Vu la/les candidature(s) de :

- Monsieur Xavier LEMOINE,
- Madame Angélique PLANET-LEDIEU

Considérant que l'élection du Maire doit se faire au scrutin uninominal secret à la majorité absolue,

Considérant que, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenue la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin uninominal secret à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité lors du troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu,

DEL2026\_03\_037

Considérant que chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, doit remettre son bulletin de vote fermé sur papier blanc,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer deux assesseurs afin de constituer le Bureau dont la mission est de procéder au dépouillement des votes,

**Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire.**

Le Bureau est composé de Madame Aleya-Nur CUBAN et Monsieur Jordi LE COINTE en tant qu'assesseurs.

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats de l'élection sont :  
Monsieur Xavier LEMOINE : 28 voix pour,  
Madame Angélique PLANET-LEDIEU : 6 voix pour,  
Blanc : 1,

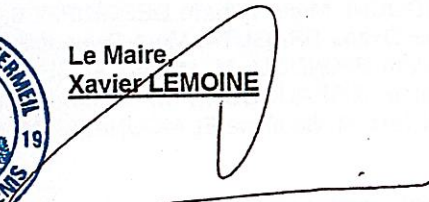
Monsieur Xavier LEMOINE est proclamé Maire de la commune de Montfermeil par le Doyen d'âge et est immédiatement installé dans ses fonctions.

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Le Secrétaire de séance,  
Antoine JOUSSET**



**Le Maire,  
Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.